ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 383

présenté par
M. Ray, M. Seitlinger, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Jean-Pierre Vigier, M. Dubois, M. Descoeur, M. Brigand, M. Vermorel-Marques, Mme Anthoine, M. Boucard, Mme Gruet, M. Vatin, Mme Louwagie et M. Bazin

---

ARTICLE 7

I. – À la première phrase de l’alinéa 132, substituer à la date :

« 1er septembre 2023 »,

la date :

« 31 décembre 2023 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 135, à l’alinéa 137, à la première phrase de l’alinéa 138 et à l’alinéa 162.

III. – En conséquence, à l’alinéa 154, supprimer les mots :

« de trois mois à compter du 1er septembre 2023 et augmente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de reporter au 31 décembre l'entrée en vigueur de la réforme.